

Maître d'Ouvrage : ASSOCIATION « La Presle des vallées »

ENQUETE PUBLIQUE

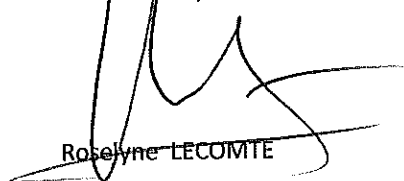
**Relative à la demande d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau
et les milieux aquatiques (L.E.M. A) concernant la renaturation de la
Rivière la Maltorne**

sur la commune de LA BOISSIERE ECOLE

RAPPORT D'ENQUETE

Fait à Fontenay le Fleury le 23 NOVEMBRE 2018

Le Commissaire/Enquêteur



Roselyne LECOMTE

Enquête publique au titre de la loi sur l'Eau concernant la rivière La Maltorne sur la commune de la Boissière Ecole

Le présent rapport comprend 2 parties

1^{ère} PARTIE : ANALYSE ET RESUME DE L' ENQUETE

1.1 Objet de l'enquête :

- 1.1.1 Présentation du maître d'Ouvrage
- 1.1.2 Présentation du projet d'aménagement

1.2 Organisation de l' Enquête

1.3 Publicité de l'Enquête

1.4 Déroulement de l'enquête Organisation de l' Enquête

1.5 Synthèse et examen des observations

1.6 Incident pendant l'enquête

2^{eme} PARTIE : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Ces deux documents sont indépendants et doivent être considérés comme séparés. Ils sont joints dans un souci de présentation afin d'éviter qu'un document ne s'égaré.

1^{ère} PARTIE : ANALYSE ET RESUME DE L'ENQUETE

1.1 OBJET DE L'ENQUETE

1.1.1 Présentation du Maître d'ouvrage l' Association « La Presle des 4 Vallées »

L'Association :

L' Association de « la Presle des 4 vallées » crée en 2002, et présidée par Mme TROFLEAU a son siège dans la commune de Faverolles au 5 rue des Louveries dans le département de l'Eure et Loir. Elle a pour objectif de mener des actions d'information et de protection de l'environnement.

C'est une association Loi 1901 déclarée en sous Préfecture de Dreux le 2 décembre 2002 sous le N° 0283009484 - JO du 25 janvier 2003.

La rivière La Maltorne

La Maltorne est une rivière longue de plus de 20 kms qui prend sa source au Nord Est de la commune de Boissière Ecole (78) dans la forêt de Rambouillet. Elle s'écoule en direction du sud et conflue avec l'Eure à Chaudron (28) dans le département de l'Eure et Loir.

La Maltorne traverse dans le Département des Yvelines les communes de :

- la Boissière Ecole
- Mittainville

Et dans le département d'Eure et Loir les communes de

- Saint Lucine
- Senantes
- Coulombs
- Bréchamps
- Chaudron

Le bassin versant de la Maltorne ne fait pas partie de la zone d'intervention du Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME) . De fait aucun syndicat ne gère la rivière « La Maltorne » seule l'Association de bénévoles « La Presle des 4 vallées » s'intéresse depuis 2011 à l'état écologique de la rivière maltorne et à celui de la rivière Beaudeval , deux cours d'eau affluents de l'Eure.

C'est à ce titre que l'Association a déjà réalisé, deux aménagements réussis à Bréchamps dans l'Eure et à la Boissière Ecole dans les Yvelines avec le soutien de partenaires locaux : Elus locaux, habitants, Ecole Heriot, Ferme de la Tremblaye notamment.

A l'occasion de l'inauguration du premier aménagement des rives de la Maltorne sur la commune de Bréchamps en 2013 de nombreux élus et représentants de syndicats de rivière ont émis l'idée de réaliser des aménagement de plus grande ampleur dans le but d'améliorer l'état écologique de la rivière la Maltorne sur la commune de la Boissière-Ecole et se sont tournés vers l'Association de « la Presle les 4 vallées » pour conduire les travaux. .

1.1.2 Présentation du projet d'Aménagement objet de la présente enquête :

Le tronçon de la rivière La Maltorne concerné par les aménagements, s'étend de la surverse de l'Etang du Château Hériot jusqu'au lavoir communal sur une longueur d'environ 130 m. Il fait suite au premier aménagement réalisé en septembre 2015 dès l'entrée de la Maltorne dans le Parc du Château et aux travaux de nettoyage réalisés en octobre 2016.

Le objectifs principaux des travaux sont les suivants :

- permettre à la Maltorne de revenir à son faciès naturel, reméandrage et renaturation
- stopper ou limiter le phénomène d'accumulation de dépôts organiques et d'envasement
- sécurisé le tronçon (couper un des deux chênes qui menace de tomber dans la rivière)
- créer une rhizosphère

Le but est d'améliorer l'état général de la Maltorne

Les travaux consistent à :

- reprofiler la rivière en aval du pont (amont du projet – 25 ml)
- reméandrer la rivière sur la majorité du linéaire concerné par le projet (milieu du projet – 80 ml)
- créer une rhizosphère (amont immédiat du lavoir – 10 ml)
- l'aménagement de banquettes au niveau du lavoir (extrémité aval du projet – 12 ml)

L'opération envisagée est soumise à Autorisation au titre de la nomenclature Eau sous la rubrique 3.1.2.0 le linéaire total concerné par le projet étant supérieur à 100 m.

L'Association « La Presle des 4 vallées » a déposée, au guichet unique de l'eau le 19 Février 2018, une demande d'autorisation environnementale concernant les travaux de renaturation de la Maltorne sur le commune de la Boissière-Ecole.

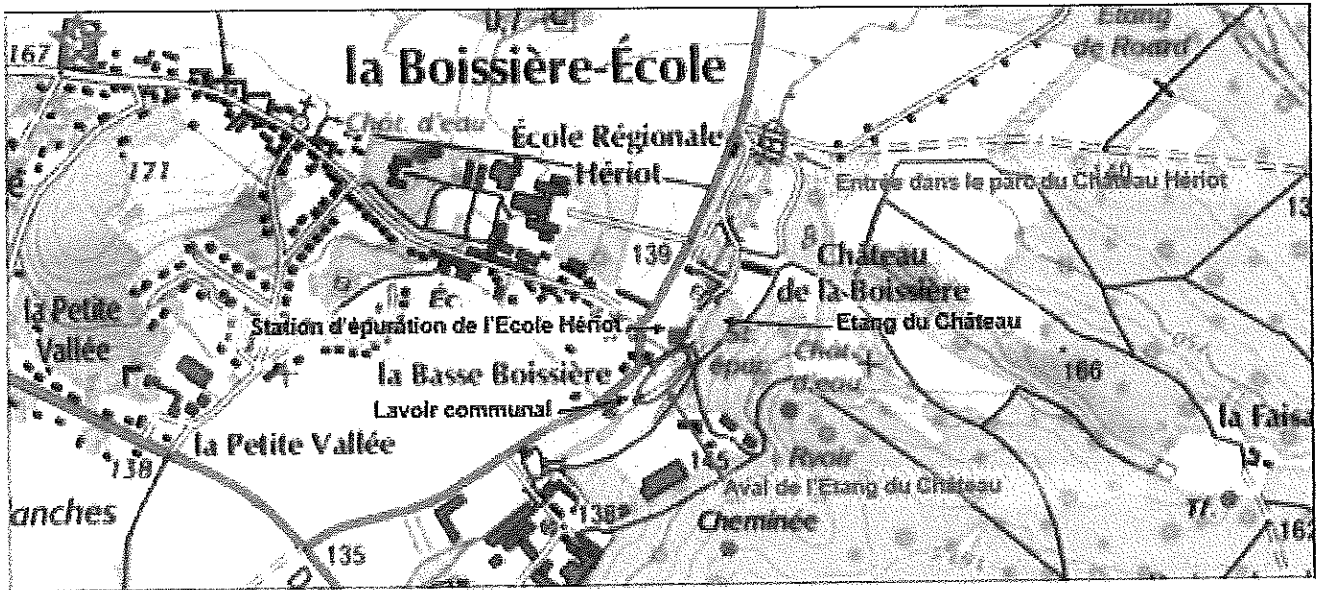
Ce projet conduit par l'Association comprend un volet pédagogique sur la préservation et le fonctionnement des cours d'eau dans la mesure où les élèves de l'Ecole Hériot, de l'Ecole Communale et les riverains de la Maltorne vont être sollicités pour participer aux travaux..

1.2 ORGANISATION DE L'ENQUETE

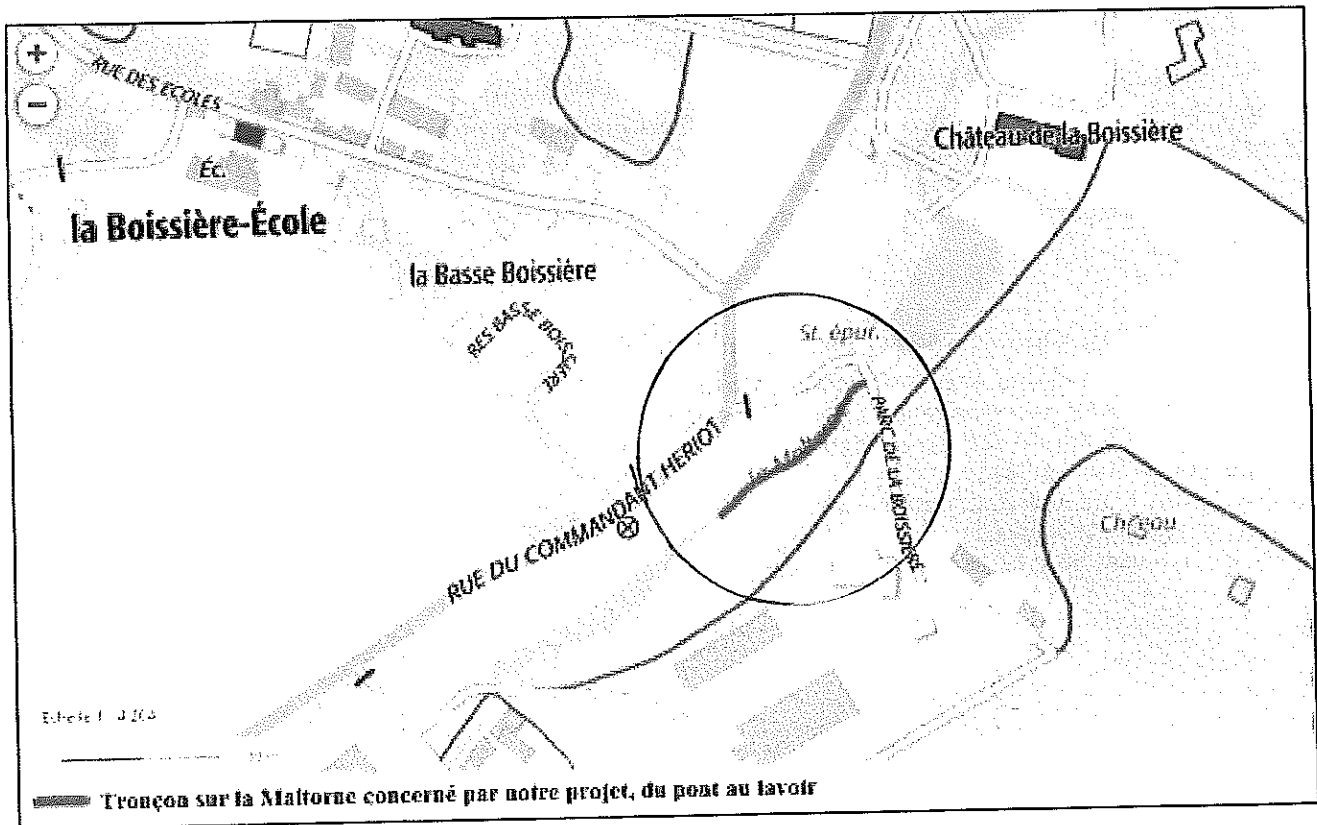
Par décision N° E18 000117 /78 du 10 septembre 2018 Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles nous a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'Enquête Publique relative à la demande d'autorisation unique au titre de la loi sur l'Eau concernant les travaux de renaturation de la rivière Maltorne sur la commune de la Boissière-Ecole

Par arrêté Préfectoral n° 18-101 du 20 septembre 2018 Monsieur le Préfet des Yvelines a fixé la durée de l'enquête à 23 jours consécutifs , du jeudi 18 octobre au vendredi 9 novembre 2018 .

Par même arrêté Monsieur le Préfet a fixé la date de permanence du Commissaire Enquêteur au samedi 20 octobre de 10 h à 12 h ans les locaux de la mairie de la Boissière-Ecole.



Plan de situation des ouvrages/aménagements proches – Fond de plan source Géoportail



Plan de situation du tronçon de la Maltorne objet du présent dossier



1.3 PUBLICITE DE L'ENQUETE

La Publicité concernant cette enquête a fait l'objet :

- d'un affichage sur les panneaux communaux comme l'atteste le certificat de Madame le Maire de La Boissiere Ecole en date du 13 novembre 2018
- d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau
- de 2 insertions dans le journal « LE PARISIEN DES YVELINES » en date du 2 et 22 octobre 2018
- de 2 insertions dans le Journal « TOUTES LES NOUVELLES » en date du 26 septembre et du 24 octobre 2018

Cette publicité a été suffisante et correctement organisée pour l'information du Public..

1.4 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Je me suis rendue à la Préfecture des yvelines le vendredi 14 septembre pour prendre connaissance du dossier d'enquête (un dossier m'a été remis) et fixer les dates d'enquête ainsi que la date de la permanence.

J'ai rencontré le jeudi 11 octobre Madame le Maire de la Boissière Ecole ainsi que Mme TROFLEAU Présidente de l'Association « la Presle les 4 vallées ».

Nous nous sommes rendus avec Madame la Présidente de l'Association sur le site de l'opération. Elle m'a expliqué en détail les aménagements projetés en bordure de la Rivière Maltorne et m'a montré les aménagements déjà réalisés à l'entrée du château Heriot.

Ce même jour j'ai vérifié l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux administratifs de la commune et j'ai paraphé le dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête était composé des pièces suivantes :

- registre d'enquête
- arrêté Préfectoral de Monsieur le préfet des Yvelines N° 18-101 du 20 septembre 2018 portant ouverture de l'enquête publique pendant 23 ours consécutifs du jeudi 18 octobre au vendredi 9 novembre 2018

Enquête publique au titre de la loi sur l'Eau concernant la rivière La Maltorne sur la commune de la Boissière Ecole

- un dossier technique comportant les pièces suivantes :
 - Rapport de la Direction Départementale des territoires du 28 Aout 2018
 - une note explicative non technique datée Février 2018
 - Un rapport de 84 pages intitulé « Dossier d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau » Rivière La Maltorne daté de février 2018 complété par 6 annexes :
 - annexe 1 : fiche descriptive du site NATURA 2000
 - annexe 2 : fiche descriptive la ZNIEFF de type 1 n° 110001416
 - annexe 3 : Fiche descriptive la ZNIEFF de type 2 N° 110001438
 - annexe 4 : formulaire d'évaluation préliminaire des incidences NATURA 2000
 - annexe 5 : Plan général du bassin versant de la Maltorne et es stations utilisées pour le suivi de l'état écologique de la rivière maltorne et de la rivière Beaudeval
 - annexe 6 : autorisation de travaux de la SCI LA TREMBLAYE
- une note complémentaire N° 1 datée de Juin 2018

Je me suis tenue à la disposition du public le samedi 20 octobre de 10 h à 12 h dans les locaux de la mairie de LA BOISSIERE ECOLE

1.5 SYNTHÈSE ET EXAMEN DES OBSERVATIONS EMISES AU COURS DE L'ENQUÊTE

Conformément aux dispositions de l'article R 123.18 du code de l'environnement j'ai dressé un procès verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête ..

Le registre d'enquête ne comportant aucune observation, aucune personne ne s'étant présentée pendant ma permanence, il ne m'a pas semblé utile de convoquer le pétitionnaire. Je lui ai adressé le Procès verbal de synthèse par e mail du 19 novembre 2018.

Une Seule une observation, **favorable au projet**, déposée par M. JOLY sur le site internet de la Préfecture le 15 octobre 2018 a été annexée au registre d'enquête. .

1.6 INCIDENT PENDANT L'ENQUÊTE

Aucun incident n'est à signaler pendant l'enquête

2^E PARTIE

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique environnementale au titre de la loi sur l'eau relative aux travaux de renaturation de la rivière la Maltorne sur la commune de LA BOISSIERE ECOLE s'est déroulée sans incident notable du Jeudi 18 octobre au vendredi 9 novembre 2018 inclus dans les locaux de la Mairie .

J'ai examiné les documents mis à ma disposition, notamment le dossier d'enquête et ses annexes .

Le dossier tenu à la disposition du public comportait :

- un registre d'enquête
- l'arrêté Préfectoral de Monsieur le préfet des Yvelines N° 18-101 du 20 septembre 2018 portant ouverture de l'enquête publique pendant 23 jours consécutifs du jeudi 18 octobre au vendredi 9 novembre 2018
- Le dossier technique objet de l'enquête comportant les pièces suivantes
 - Rapport de la Direction Départementale des territoires du 28 Aout 2018
 - une note explicative non technique datée Février 2018
 - Un dossier de 84 pages intitulé « Dossier d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau » Rivière La maltorne daté de février 2018 complété par 6 annexes :
 - annexe 1 : fiche descriptive du site NATURA 2000
 - annexe 2 : fiche descriptive la ZNIEFF de type 1 n° 110001416
 - annexe 3 : Fiche descriptive la ZNIEFF de type 2 N° 110001438
 - annexe 4 : formulaire d'évaluation préliminaire des incidences NATURA 2000
 - annexe 5 : Plan général du bassin versant de la Maltorne et es stations utilisées pour le suivi de l'état écologique de la rivière maltorne et de la rivière Beaudeval
 - annexe 6 : autorisation de travaux de la SCI LA TREMBLAYE
 - une note complémentaire N° 1 datée de Juin 2018

Je me suis tenue à la disposition du public le samedi 20 octobre de 10 h à 12 h conformément aux dispositions de l'arrêté Préfectoral du 20 septembre 2018

Enquête publique au titre de la loi sur l'Eau concernant la rivière La Maltorne sur la commune de la Boissière Ecole

En conclusion et compte tenu :

- Que l'enquête s'est déroulée sans incident
- qu'aucune observation défavorable au projet n'a été déposée sur le registre d'enquête, qu'aucune personne ne s'est présentée pendant ma permanence
- qu'une seule observation favorable au projet a été déposée sur le site internet de la Préfecture des Yvelines le 15 octobre 2018
- que le dossier déposé par l'Association « la Presle des 4 vallées » a été jugé régulier au sens de l'article R 181-12 et suivants du code de l'environnement par la Direction Départementale des territoires dans son rapport du 28 août 2018.
- que le dossier est compatible avec les dispositions du SDAGE de SEINE NORMANDIE
- Que les aménagements projetés par l'Association « la presle des 4 vallées » participeront au bon fonctionnement écologique de la Rivière la Maltorne,

J'émet UN AVIS FAVORABLE sans réserves à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sollicitée par l'Association « la Presle des 4 vallées » relative à la renaturation de la rivière La Maltorne sur la commune de la BOISSIERE ECOLE

Fontenay le Fleury le 23 Novembre 2018

Le Commissaire Enquêteur

Roselyne LECOMTE